

## COMMUNE DE VEZINS

### Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 14 septembre 2016

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2016, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il est rajouté à l'ordre du jour, au chapitre « Personnel » : *Titularisation de Madame Christelle DELAUNAY adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe – avis ; Titularisation de Madame Alexandra CHARRUAU adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – avis.*

#### I. FINANCES

##### **- Création d'un budget annexe Gendarmerie**

Eu égard à la construction d'une gendarmerie et de 8 logements sur les terrains cadastrés AI 71 et AI 72 situés rue du Chapelet, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour y intégrer les dépenses relatives à cette construction. Le Conseil Municipal décide de la création d'un budget annexe Gendarmerie dénommé « Gendarmerie » et opte pour l'assujettissement de ce budget à la taxe sur la valeur ajoutée. Ce budget entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **- Gratification attribuée à la stagiaire Cathy LETARD**

Monsieur le Maire rappelle qu'une stagiaire, Madame Cathy LETARD a effectué son premier stage pratique du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) du 6 juillet au 26 août 2016 au sein du Centre de Loisirs de la commune. Elle a été présente 16 jours sur l'été à raison de 9 heures par jour minimum. Sa présence a permis d'accueillir 8 enfants supplémentaires par jour du fait de ses diplômes d'animatrice. L'aide qu'elle a ainsi apporté au fonctionnement du Centre de Loisirs justifie une gratification. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de lui attribuer la somme de trois cents euros (300 €).

#### II. INTERCOMMUNALITÉ

##### **- Avis sur le projet de modification du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Choletais**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des communes de la Communauté d'Agglomération pour la période 2014-2020. Il a été adopté par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du 17 mars 2014. Afin de prendre en compte l'intégration de la commune de Bégrolles-en-Mauges au sein de la CAC au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il s'avère nécessaire de modifier le PLH. Au-delà de l'obligation réglementaire, les orientations et actions du PLH pourront ainsi s'appliquer à la commune de Bégrolles-en-Mauges. Il s'agit également de poursuivre la démarche partenariale d'élaboration du PLH lancée en 2012, en étroite concertation avec l'ensemble des communes membres de la CAC. Le projet de modification du PLH a été arrêté par délibération du Conseil de la Communauté en date du 20 juin 2016. Il porte sur les objectifs de production de logements neufs, dont la part affectée aux logements sociaux. Ce dernier est soumis pour avis au représentant de l'État et à l'ensemble des communes membres. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de modification du PLH 2014-2020 de la CAC. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

des présents, d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du Programme Local de l'Habitat élaboré par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

### **- Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations communales au profit du SIEML**

Une délibération de la communauté candéenne de coopérations communales en date du 22 mars 2016 demande de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hironnelles (LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et du Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des Fosses Rouges (CANDE). Une délibération du Comité Syndical n°37/2016 du 26 avril 2016 donne un avis favorable à ce transfert. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion, au SIEML, de la communauté candéenne de coopérations communales au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

### **- Election de conseillers communautaires – 2017**

La Communauté d'Agglomération du Choletais et la Communauté de Communes du Bocage sont appelées à fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et à étendre leur périmètre ainsi constitué aux communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois. De ce fait, le Conseil de Communauté de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion-adhésion doit être recomposé. Les Conseils Municipaux inclus dans ce périmètre ont délibéré à la majorité qualifiée pour fixer le nombre de sièges attribués à chacune des communes, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. La commune de Vezins disposera ainsi d'un siège. En application de l'article L. 5211-6-2 du même code, les conseillers sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, étant précisé que la liste devra comprendre deux noms, le premier étant le conseiller communautaire, le second le suppléant. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Conseiller Communautaire et de son suppléant, étant précisé que leur mandat auprès de la Communauté d'Agglomération ne débutera que lors de sa séance d'installation en janvier 2017. Considérant la nécessité d'élire les conseillers communautaires représentant la commune de Vezins au sein du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion, le Conseil Municipal, décide d'élire, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, le conseiller communautaire et son suppléant comme suit :

Conseillers Communautaires	Nom	Nombre de voix obtenus
(titulaire)	Cédric VAN VOOREN	14
(suppléante)	Marina DEFOIS	14

Étant précisé que le mandat de ces derniers auprès de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Communauté de Communes du Bocage, avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, ne débutera que lors de sa séance d'installation en janvier 2017.

### **- Transferts de charges - Attribution de compensation**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'attribution de compensation est recalculée à l'occasion de chaque transfert de charges. L'évaluation de ce transfert est déterminée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptées sur présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). Dans ce cadre, la CLETC s'est réunie le 8 septembre 2016 pour examiner les charges n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation, ou nécessitant une correction. A l'issue de la réunion, la CLETC a proposé un rapport portant sur les domaines suivants :

- Transfert des charges relatives à l'adhésion de Bégrolles qui nécessite d'appliquer la procédure de révision des Attributions de Compensation (AC) dans le cas d'une modification du périmètre intercommunal ;
- Transfert des charges relatives à l'exercice des compétences « Gestion et Exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ASLH), de la Ville de Cholet à la Communauté d'Agglomération du Choletais » ;

- Retour du bâtiment abritant le Pôle Emploi, qui avait été mis à la disposition de la CAC dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville », et qui est désaffecté suite au déménagement de Pôle Emploi sur le site du Carteron ;
- Intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les Attributions de Compensation (AC).

Au terme d'un rapport, la CLETC évalue le montant net des charges transférées, à 391 734 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux transferts des charges portant sur les domaines sus-décrits. Considérant qu'il revient aux Conseils Municipaux d'approuver les évaluations proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, le Conseil Municipal décide d'approuver les évaluations des transferts de charges proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 8 septembre 2016.

### **III. PERSONNEL**

#### **- Titularisation de Madame Christelle DELAUNAY, adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe – avis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Christelle DELAUNAY, née AUVINET, est adjoint territorial d'animation de première classe stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. A l'issue d'un stage d'un an, conformément aux dispositions réglementaires de la loi du 26 janvier 1984, concernant le statut de la fonction publique territoriale, Christelle DELAUNAY peut prétendre à la titularisation au grade d'adjoint territorial d'animation de première classe. Monsieur le Maire doit prendre un arrêté de titularisation. Le Conseil Municipal peut donner son avis. Le Conseil Municipal dit que les aptitudes professionnelles de la stagiaire ont été jugées satisfaisantes et il donne un avis favorable à la titularisation de Madame Christelle DELAUNAY, née AUVINET, au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

#### **- Titularisation de Madame Alexandra CHARRUAU, adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe – avis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Alexandra CHARRUAU, née CESBRON, est adjoint territorial d'animation de deuxième classe stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. A l'issue d'un stage d'un an, conformément aux dispositions réglementaires de la loi du 26 janvier 1984, concernant le statut de la fonction publique territoriale, Alexandra CHARRUAU peut prétendre à la titularisation au grade d'adjoint territorial d'animation de deuxième classe. Monsieur le Maire doit prendre un arrêté de titularisation. Le Conseil Municipal peut donner son avis. Le Conseil Municipal dit que les aptitudes professionnelles de la stagiaire ont été jugées satisfaisantes et il donne un avis favorable à la titularisation de Madame Alexandra CHARRUAU, née CESBRON au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- les terrains cadastrés AH 151, AH 152, AH 184 et AH 185 situés 8 et 10 chemin du Métreau,
- le terrain cadastré AL 120 situé 4 allée des Sources,
- le terrain cadastré AH 7 situé 24 rue Pierre Perrier,
- le terrain cadastré AH 183 situé 8 chemin du Métreau.

#### **- Révision du SCoT – Armature urbaine CAC**

Monsieur le Maire présente aux élus les documents relatifs à l'armature urbaine pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais issus du travail effectué au cours de l'atelier développement de l'urbanisme du 23 mai dernier.

#### **- Réunion éolienne du 4 octobre 2016**

Une réunion sur le projet éolien de David Energie aura lieu le mardi 4 octobre 2016 à la MCL avec les agriculteurs et les maires de Vezins, Coron et Chanteloup-les-Bois.

## - Compte rendu des rencontres Transmission en agriculture du 23 mai 2016

Etaient présents : AMIAUD Gabriel, BAZIN Jean-François, BLAITEAU Jérémy, BRETAUD Bernard, CESBRON Bernard, CESBRON Bernard, CESBRON Claude, CESBRON Jacques-Antoine, CESBRON Michel, CHALOPIN Alain, CHIRON Jacques, DE TERVES Antoine, DEFOIS Jérôme, FETIVEAU Joseph, GOURICHON Gérard, HERVE Michel, LEGEAY Gilles, LEGER Pierre-Yves, LENOIR Jean-Yves, MALINGE Olivier, MASSON Bruno, METAYER Jean-Claude, REMEAU Jean-Marie, ROCHAIS Sylvie, ROUTHIAU Marc-Henri, SOULARD Mickaël, VAN VOOREN Cédric et VENY Marie-Victoire.

Etaient excusés : BARANGER Aurélie, BESSIN Pierre, CAMMARATA Salvador, CASSIN Hubert, CERISIER BODY Jeanne, DURAND GAEC DES ROCHERS, GABORIEAU Philippe et Claude, HAUBOIS Annick, LEGUE Anne, PAQUIER Gérard, ROUX Eric et TASTARD Christian.

Les points à l'ordre du jour étaient : Historique et objectif de la soirée ; Carte d'identité agricole de la commune ; Enjeux du territoire ; Temps d'échanges ; Mise en place d'un comité de pilotage.

### Historique et objectifs de la soirée

Cette soirée fait suite à une série d'informations et d'événements de la commune ayant trait à la transmission des sièges d'exploitations agricoles. Cet enchaînement a donné lieu à une prise de conscience par quelques acteurs locaux au départ, notamment exploitants agricoles, de l'enjeu fort de renouvellement des actifs agricoles et de la nécessité d'accompagner ces transmissions.

L'historique :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>2013 - 2014</b> | <b>Diagnostic</b> agricole réalisé dans le cadre de la révision du SCOT du choletais  |
| <b>2013 - 2014</b> | <b>Rencontres et visites transmission</b> avec des cédants sur Vezins et aux alentours, avec des candidats à l'installation: mise en avant d'une forte problématique de transmission<br><b>1/3 des entreprises à transmettre d'ici 2018-2019 n'ont pas de successeur identifié</b>  |
| <b>2014</b>        | Première étape de la sensibilisation dans le cadre d'une <b>rencontre</b> à la demande d'intéressés<br>prise de conscience d'une problématique transmission importante<br>souhait d'engager une démarche collective pour décroiser les approches et scénarios de reprise voire consolidation d'entreprises<br>expression d'un besoin d'échanges parcellaires  |
| <b>2015</b>        | <b>Volonté professionnelle</b> de sonder à court terme l'acceptabilité locale pour engager une démarche collective transmission – installation – consolidation (9 diagnostics auprès des + 55 ans) d'engager à moyen-long terme un travail d'échange parcellaire.<br><b>D'où la signature d'une convention entre la commune de Vezins, la CAC, la CA49 et le CRDAM sur un programme de 3 ans pour la « Mise en œuvre d'un programme en faveur de la transmission des entreprises agricoles sur la commune de Vezins »</b> |

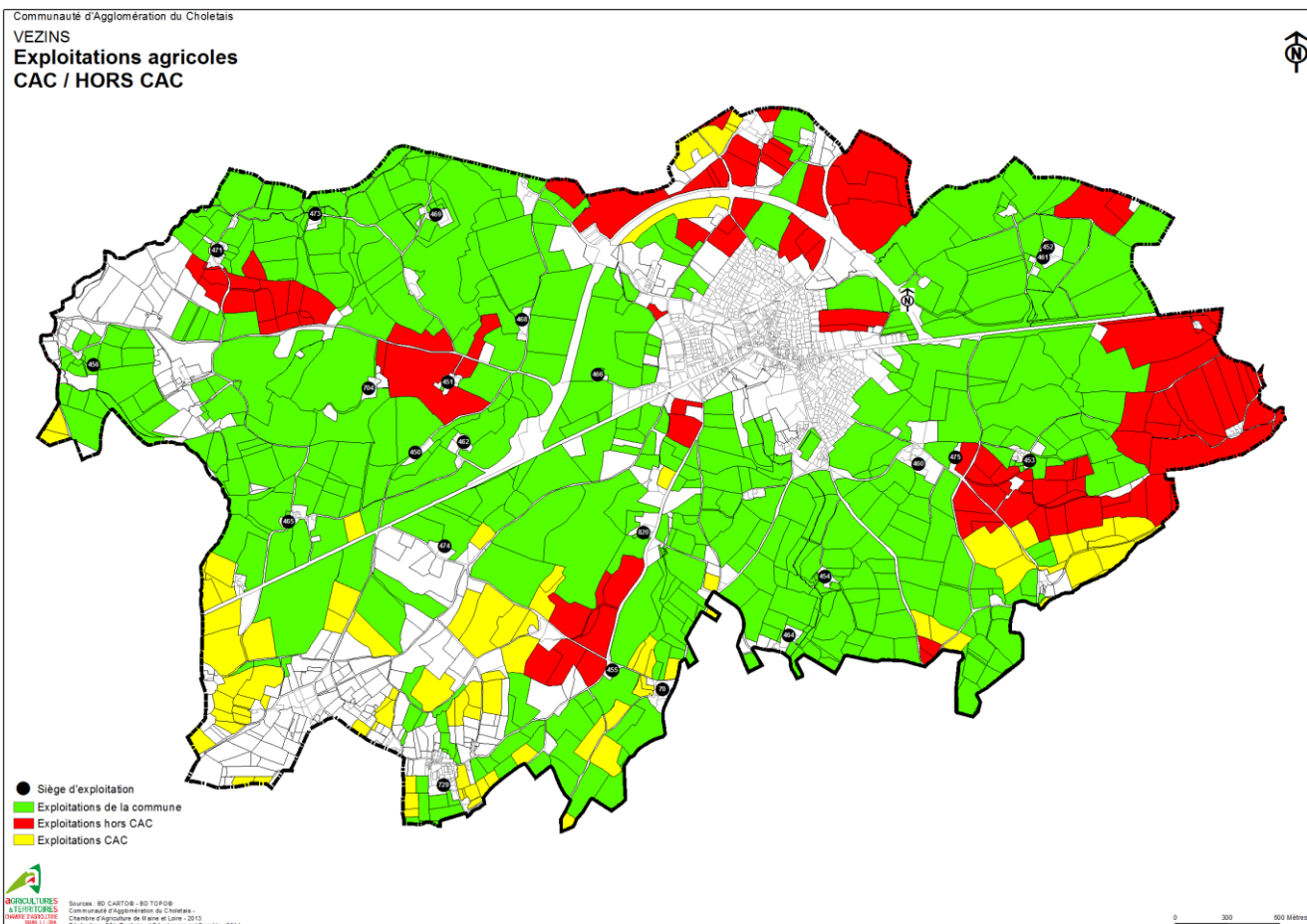
### Les objectifs

A moyen terme : Répondre à l'ensemble des attentes locales visant le maintien d'une agriculture dynamique et pérenne

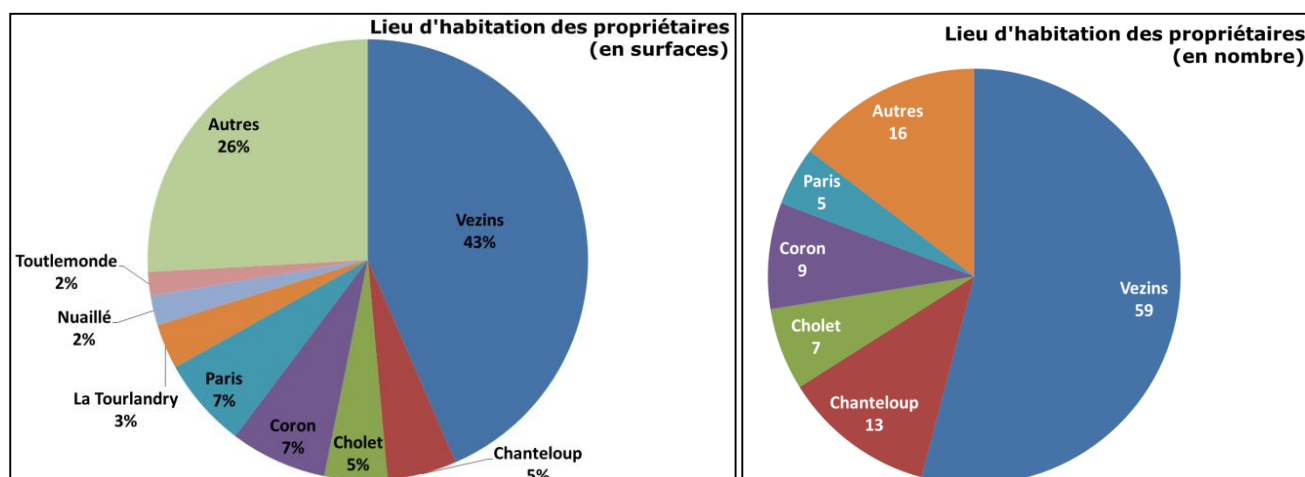
A court terme : Partager les enjeux du territoire, recueillir les attentes locales et mettre en ordre de marche un programme d'action via la constitution d'un comité de pilotage

### Carte d'identité agricole de la commune

Du côté de l'activité agricole de Vezins : 46 entreprises exploitent les terres de Vezins. 22 ont leur siège sur Vezins (correspondant à 34 exploitants/tes agricoles). Ces 22 entreprises exploitent 1 177 ha sur les 1 395 ha de SAU de la commune. On y observe la plus petite surface moyenne de la CAC (53 ha contre 71). Les 24 exploitants extérieurs ont leur siège principalement sur Chanteloup, Coron et La Tourlandry. Les entreprises agricoles de Vezins ont dans la grande majorité une activité d'élevage essentiellement viande (55 %) puis lait (27 %). Il a été comptabilisé 5 installations depuis 10 ans principalement viande et lait.



Du côté de la propriété agricole : Le service foncier de la CAC recense 109 propriétaires pour 1 395 ha de la SAU dont 25 sont propriétaires-exploitants. Plus de la moitié propriétaires habitent sur Veziens et représentent 43 % des surfaces et 80 % habitent les environs (88). Les propriétaires extérieurs habitent Paris, Lyon, La Possonnière entre autres.



### Les enjeux du territoire

Aujourd'hui : La moitié des exploitations sont dirigées par des + de 55 ans, ce qui représente 15 exploitants/tes. Ces entreprises sont individuelles. Ce sont des entreprises de la commune. 7 en viande (dont 2 avec un autre atelier). 4 en lait (dont 2 avec un autre atelier).

Demain : A l'horizon 2022, 554 ha sont susceptibles de changer de main, soit 40 %. Au-delà de ce constat, se pose la question du devenir du premier secteur économique communal. C'est pourquoi l'expérimentation d'une gestion concertée et partagée du devenir agricole communal est proposée. Elle s'adresse aux agriculteurs de la commune, propriétaires, élus locaux, porteurs de projets, CUMA et partenaires économiques et techniques.

Cette démarche a pour objectifs de : créer les conditions de travailler au devenir économique de l'agriculture locale ; mutualiser les enjeux locaux pour trouver le meilleur compromis possible dans la satisfaction des attentes locales : installation, consolidation d'entreprises existantes, optimisation foncière (échanges parcellaires...) ;

optimiser les conditions d'exercice de l'activité agricole future (entraide – CUMA, foncier – déplacements agricoles...).

Suite au partage du diagnostic en matière de transmission de renouvellement, de consolidation sur la commune, le projet permettra de : construire collectivement (cédants et agriculteurs de la commune) des scénarios d'installation et de consolidation ; mobiliser l'ensemble des leviers d'actions en matière d'installation et de mise en relation porteurs de projets / cédants (RDI, PII, Farm dating, fermes ouvertes...) ; accompagner les cédants dans la cession – reprise (sécurisation sur différents scénarios de transmission, médiation, évaluation de l'entreprise, écriture du projet...) ; à plus long terme, accompagner les futurs installés et les agriculteurs en place sur une opération concertée d'échanges parcellaires à l'amiable.

### Temps d'échanges

Il est fait allusion par la CUMA de l'article paru suite à la délibération de la CAC sur la signature de la convention qui a eu pour incidence de communiquer négativement sur la « *disparition potentielle de 8 exploitations sur la commune* ». Il faudra communiquer positivement sur le bienfondé de cette convention. Aujourd'hui des parcelles agricoles situées dans le secteur des Poteries ne sont plus exploitées et les haies non entretenues. Ce secteur identifié comme ZNIEFF est devenu un réservoir à sangliers. La question du devenir de l'activité agricole sur ce secteur se pose, ou du moins du type d'agriculture : activité économique ou de loisir ? Est signalé ainsi le souci d'entretien des haies par les propriétaires non exploitants agricoles qui ne disposent pas du matériel adapté. La démarche de concertation est appréciée par les propriétaires qui « souhaitent être écoutés ». Il y a une nécessité d'installer des jeunes mais aussi un besoin de consolider des exploitations actuelles. L'installation de nouveaux exploitants sera facilitée par le regroupement parcellaire.

L'ensemble de l'assemblée est d'accord pour : Travailler en concertation ; Echanger notamment avec les propriétaires sur les projets d'installation ou de confortation ; Travailler sur les outils à la transmission ; Participer et mettre en œuvre la démarche trisannuelle.

### Mise en place du comité de pilotage

Sa mission : Suivi du programme d'actions et garant de l'objectif de renouvellement des actifs et de consolidation des entreprises locales.

Sa composition : Élu(s), référent(s) agricole(s) communal, représentant structures cantonales, représentant CUMA, représentant cédants, jeune installé, propriétaire...

Le comité de pilotage, dans le cadre de sa mission, sera accompagné par la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire via son antenne le CRDA des Mauges et plus spécifiquement par Justine BAZANTAY.

Après échanges, il a été proposé la composition suivante :

<b>Composition validée le 23 mars 2016</b>	Nom	Prénom
Représentant CUMA	LENOIR	Jean Yves
Représentant élus CAC	BAZIN	Jean François
Représentant élus CAC	ROCHAIS	Sylvie
Représentant élus de Veziens	DEFOIS	Marina
Représentant élus de Veziens	MASSON	Bruno
Représentant exploitants voisins	REMEAU	Jean Marie
Représentant exploitants voisins	SOULARD	Mickael
Représentant futurs cédants	CESBRON	Claude
Représentant futurs cédants	CESBRON	Bernard
Représentant futurs cédants	LEGEAY	Gilles
Représentant futurs cédants	LEGEAY	Bernard
Représentant Safer	CHILDEBRAND	Nicolas
Représentant structures	LENOIR	Jean Yves
Représentant structures	ROCHAIS	Sylvie
Représentant technique CAC	LORIEAU	Stéphanie
Représentants exploitants installés récemment	LEGER	Pierre Yves
Représentants exploitants installés récemment	MALINGE	Olivier
Représentants exploitants installés récemment	MALINGE	Pierre Marie
Représentants exploitants installés récemment	ROUTHIAU	Marc Henri

La Safer sera invitée à titre de partenaire technique.

## **- Compte rendu des rencontres Transmission en agriculture du 28 juin 2016**

Etaient présents : BAZANTAY Justine, BAZIN Jean-François, CESBRON Bernard, CHEVALIER Gilles, CHIRON Jacques, DEFOIS Marina, LEGER Pierre-Yves, LEGEAY Bernard, LEGEAY Gilles, LENOIR Jean-Yves, LORIEAU Stéphanie, MALINGE Olivier, MALINGE Pierre-Marie, MASSON Bruno, ROCHAIS Sylvie, ROUTHIAU Marc-Henri et SOULARD Mickaël.

Etaient excusés : CESBRON Claude et CHAVANNE Pascal.

Les points à l'ordre du jour étaient : Elaboration d'une charte pour le bon fonctionnement du comité et articulation avec les autres instances de structures, définition et validation de ses missions ; Proposition de fonctionnement du groupe « Transmission et consolidation » ; Validation du document de collecte et calendrier de travail.

### Elaboration d'une charte pour le bon fonctionnement du comité et articulation avec les autres instances de structures définition et validation de ses missions

Fruit du travail en commun réalisé lors du premier comité de pilotage, il est proposé la rédaction d'une charte. Plusieurs points d'échanges : Agriculture compétitive au niveau « mondial », certains s'interrogent sur le bien-fondé de cette définition attribuée à une agriculture dynamique et pérenne, considérant l'agriculture d'élevage de Vezins éloignée et déconnectée du marché mondial ; Pour maintenir la CUMA en place et autres lieux d'échanges, il sera nécessaire d'accueillir et intégrer les nouveaux arrivants... oui, mais comment ? ; Pour informer en amont les propriétaires, il serait intéressant de mettre en place un outil de communication, par exemple « La lettre du comité de pilotage ». Dans cette attente, la démarche du comité de pilotage fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ainsi qu'un article à paraître dans « Le P'tit Vezinois ». Sur le reste du document, pas de remarques, sauf à trouver un titre pour la charte.

### Proposition de fonctionnement du groupe « Transmission et consolidation »

Voir dans la charte.

### Calendrier de travail

Juillet-octobre : Contact et rencontre avec 12 exploitations en activités (document de collecte validé)  
→ Proposer une méthode pour recueillir les besoins des 24 exploitations exploitant des parcelles sur Vezins (enquête retour papier ?).

Fin septembre : Reprise de contact / suivi avec les cédants en groupe

18 novembre : 3<sup>ème</sup> comité de pilotage ; restitution des 12 visites, élaboration des pistes d'actions et des scénarios à envisager.

Fin novembre : Rencontre du groupe « Transmission-consolidation des entreprises » ; Travail sur les scénarios.

Prochain comité de pilotage le 18 novembre 2016 de 13h30 à 16h30.

## **- Travaux Lotissement de La Gagnerie 2 – Réunion de chantier**

Une réunion de chantier pour les travaux au lotissement de la Gagnerie 2 est prévue le mardi 20 septembre 2016, à 15h30 sur le chantier. Jean-René BARILLÈRE représentera la Commission Urbanisme en l'absence de Marina DEFOIS.

## **- Lotissement de La Gagnerie 2 – Facture Veolia**

La facture de 4 609,87 € de Véolia pour le raccordement des lots 55 et 53 au réseau d'eau sera soit payée directement par les deux propriétaires, soit payée par la commune mais le remboursement sera demandé aux propriétaires.

## **- Affaissement voirie rue d'Anjou**

Au sujet de l'affaissement de la voirie rue d'Anjou, un courrier de mise en demeure doit être envoyé à Philippe Legras afin qu'il fasse le nécessaire dans un délai de 10 jours pour que soient effectués les travaux de réparation par les entreprises concernées et par la CAC.

## **- Modification du PLU – Demande de projet détaillé relatif à la zone 2AUh d'Urba Ouest Conseil**

En réponse à la demande d'Urba Ouest Conseil en charge de la modification du PLU concernant le projet détaillé relatif à la zone 2AUh, Marina DEFOIS doit demander à Etienne RIGAUDEAU une esquisse du projet du Lotissement du Château.

**- Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle caserne de gendarmerie**

Suite à la réunion du lundi 12 septembre qui s'est tenue à 18h00 à la Mairie, l'architecte Patrick VETTER a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la nouvelle caserne de gendarmerie.

**- Achat de terrain à La Hutière**

Suite à la signature du compromis de vente avec Monsieur Bourasseau pour l'achat du terrain agricole situé à La Hutière, le GAEC de la Dénechère (Jérôme et Monique Defois), locataire actuel du terrain, a décidé d'exercer son droit de préemption.

**- Fiscalité vente de terrain à bâtir – TVA sur marge non applicable en cas de division parcellaire**

Deux réponses ministérielles (n°91143 et n°94061) confirment la position de l'administration fiscale selon laquelle il n'est pas possible de bénéficier du régime dérogatoire de la TVA sur marge lorsque le bien revendu n'est pas identique au bien acquis quant à ses caractéristiques physiques et à sa qualification juridique. Ainsi, en cas de division parcellaire intervenue entre l'acquisition initiale et la cession ayant entraîné un changement de qualification ou un changement physique telle une modification des superficies vendues par rapport à l'acte d'acquisition, la taxation doit se faire sur le prix de vente total.

**- VMC de l'école publique**

Il est demandé à l'entreprise Bordron de trouver un moyen pour réduire le bruit de la VMC en attendant que celle-ci soit changée.

**- Bilan financier de la cantine et de l'accueil de loisirs 2015/2016**

Pour l'année scolaire 2015/2016, le Centre de Loisirs (accueil périscolaire, extrascolaire et TAP) présente 85 729,35 € de recettes pour 97 607,29 € de dépenses, soit un différentiel de -11 877,94 €. Pour la même période, le restaurant scolaire présente 53 301,35 € de recettes et 59 229,94 € de dépenses, soit un coût de 5 928,59 € pour la commune, hors fluides et personnel sur place.

**- Réunion avec Convivio**

Le 5 septembre 2016 à 14h30, une réunion avec Convivio a été organisée pour le faire le point sur l'année scolaire écoulée. Il sera nécessaire d'acheter un petit frigo annexe pour le Centre de Loisirs et une poubelle à pédale. Une table supplémentaire a déjà été installée à leur demande dans la salle de cantine. Le contrat nous liant avec Convivio expire en juillet 2017. Un nouvel appel d'offre sera organisé au printemps 2017.

**- Fiche d'information DGF 2016**

La fiche DGF 2016 met en évidence une forte baisse de 22 866 € de la Dotation Globale Fonctionnement cette année (180 609 € en 2016 contre 203 475 € en 2015 et 230 887 € en 2014) et une légère hausse de la Dotation Solidarité Rurale de 944 € (22 833 € en 2016 pour 21 889 € en 2015).

**- Cinéculte**

A partir du mois prochain, le Cinéculte va proposer des projections de films anciens et contemporains ouvertes à tous. Des séances sont programmées le 5 octobre à 15h, le 26 novembre à 21h et le 3 décembre 21h.

**- Permanences d'Accueil, Information et Orientation pour le logement des jeunes,**

Un lieu d'accueil et d'accompagnement spécifique à destination des jeunes de 16 à 30 ans a été mis en place septembre 2015 : le Service Logement AIO (Accueil, Information et Orientation). Pour que chaque jeune trouve des réponses à ses questions sur le logement, quel que soit son lieu de résidence, un conseiller habitat de l'Association Habitat Jeunes du Choletais assure une permanence tous les mardis de 14h à 19h sur rendez-vous (au 02 41 71 36 36 – [aio.cac@aio49.fr](mailto:aio.cac@aio49.fr)) à la Résidence Habitat Jeunes Les Pâquerettes, 5 rue de la Casse à Cholet.

La séance est close à 22h 10.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 26 octobre 2016 à 18h30.*

**Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**